



## ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de  
l'Ariège (09)  
Hôtel du Département  
5 - 7 rue du Cap de la Ville  
09001 FOIX CEDEX

## AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Conseil Départemental de l'Ariège, Numéro national d'identification : 22090001300016, Contact : Service des marchés, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09000 FOIX, FRANCE. Tél. : +33 561020909. Courriel : smarches@ariego.fr. Code NUTS : FRJ21.

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <https://www.ariego.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.ariego.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Travaux de Renforcement ou de Retraitement de Chaussées pour la période de 2023 à 2026**II.1.2) Code CPV principal**

45233223

**II.1.3) Type de marché**

Travaux

**II.1.4) Description succincte**

Travaux de renforcement ou de retraitement de chaussées du réseau routier départemental

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 20000000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

### II.2) DESCRIPTION

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45233223

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRJ21

Lieu principal d'exécution : Ensemble du Département de l'Ariège

**II.2.4) Description des prestations**

La consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux concernant les retraitements de chaussées hydrocarboné et hydraulique, la réfection et le renforcement des chaussées du réseau structurant de voirie départementale.

L'accord-cadre sera conclu avec 6 opérateurs économiques maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes.

Montant maximum annuel de l'accord-cadre : 5 000 000 € HT.

Montant maximum de l'accord-cadre : 20 000 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans.

La consultation relative à l'accord-cadre est jugée à partir d'une opération dite qualificative sur la base d'un Détail Estimatif établi à partir de quantités fictives.

Le candidat complètera le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif relatifs au projet d'opération joint au dossier de consultation.

Lieu d'exécution : Ensemble du département de l'Ariège

Daté prévisionnelle de début des travaux (date de lancement des premières consultations relatives aux marchés subséquents) : Juillet 2023

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de la fin du marché n°2018-120 en cours ou de la date de notification du présent accord-cadre si elle est postérieure au 31 décembre 2023, reconductible 3 fois pour une période d'un an à chaque reconduction.

Négociation interdite.

#### II.2.5) Critères d'attribution

##### Coût :

Prix des prestations : 30%

##### Qualité

Valeur technique de l'offre : 70%

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 20000000 euros

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : reconductible 3 fois pour une période d'un an à chaque reconduction

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### II.2.14) Informations complémentaires

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

##### III.1.2) Capacité économique et financière

###### Liste et description succincte des critères de sélection :

- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Déclaration sur l'honneur : - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique
- Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L.5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).
- Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Attestations fiscales et sociales : Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
- Copie Jugement Redressement Judiciaire : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

##### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS ou carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des Métiers : Attestation de moins de 3 mois
- Références de travaux similaires : - liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Certificats de contrôle qualité : Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, ci ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 6

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 13 janvier 2023 - 17:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 16 janvier 2023 - 17:00

Lieu : La séance n'est pas publique.

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la survenance des besoins, les titulaires seront tous remis en concurrence par des marchés subséquents qui préciseront les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées.

Chaque marché subséquent détermine son propre délai d'exécution.

Critères d'attribution des marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (note sur 70)
- Valeur technique de l'offre (note sur 30) appréciée au vu du mémoire technique de l'opération, remis par le candidat à l'appui de son offre, selon les 6 sous-critères suivants :
- les moyens humains et matériels appliqués au chantier (4 points)
- les caractéristiques et la provenance des constituants du chantier (4 points)
- le planning, avec phasage du chantier (7 points)
- les modes opératoires du chantier (7 points)
- la gestion des déchets du chantier (4 points)
- la prise en compte de la sécurité du chantier (4 points)

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV - BP 70007 , 31068 Toulouse Cedex 7 FRANCE. Tél. +33 562735757. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>.

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de BORDEAUX DREETS pôle C 138 Cours Maréchal Juin , 33075 Bordeaux Cedex FRANCE. Tél. +33 556692708. E-mail : [na.polec@dreets.gouv.fr](mailto:na.polec@dreets.gouv.fr). Adresse internet : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/>.

##### **VI.4.3) Introduction des recours**

Le médiateur des entreprises

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

01 décembre 2022